

AUTO DIAGNOSTIC

« **Bonnes pratiques de production** »
pommes de terre

Mise en œuvre d'une démarche collective
sur la base de la norme NF V 25-111

Collecteurs 2006

Entreprise de collecte :

Responsable technique :

Auto diagnostic de pré-évaluation

Auto diagnostic d'auto contrôle et de préparation à l'audit

Nombre de producteurs engagés :

Tonnage.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Effectué par

Le

Ce document peut être utilisé par les collecteurs désireux de communiquer sur la norme AFNOR NF V 25-111 (communication générique, sur les contrats ou encore à la vente), qui codifie les "bonnes pratiques de la production de la pomme de terre de conservation destinée au marché du frais compatibles avec les objectifs de l'agriculture raisonnée."

- Pour évaluer leur aptitude à entrer dans la démarche, et, le cas échéant, améliorer leurs pratiques si certaines d'entre-elles révèlent des écarts,
- Pour suivre la conformité de leurs pratiques chaque année et préparer les audits

Comment remplir

OUI signifie que vous êtes conforme

NON signifie que vous n'êtes pas conforme et indique un écart à améliorer.

NSP signifie : je ne sais pas
NSP est un écart à améliorer

PC signifie : je ne suis pas concerné ou non applicable

	OUI	NON	NSP	PC	Observation/justification
Question : Vous devez répondre spontanément au questionnaire (au moindre doute sur la question, cochez NSP).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Un NON coché dans une case encadrée d'un trait noir n'engendre pas un écart car les questions correspondent à des questions préliminaires.

Vous ne devez rien inscrire dans les cases grisées.

Si à la date de l'auto diagnostic, certaines interventions n'ont pas été réalisées, ne cochez aucune case et indiquez NE (non effectué)

Définitions importantes

Parcelle* :

Tout ou partie de champ, avec un seul itinéraire de production, cultivé d'une seule variété

Champ*:

Etendue de terre d'un seul tenant, constitué d'une seule parcelle ou de plusieurs parcelles contiguës, cultivée d'une seule espèce, avec un précédent cultural unique sur au moins 90% de la surface.

Itinéraire de production* (synonyme : itinéraire cultural ou conduite de culture) :

Séquence logique et ordonnée d'opérations techniques appliquées, avec un objectif préétabli, à une culture sur une parcelle

Lot de livraison :

Ensemble de pommes de terre d'une seule variété, provenant d'une même parcelle, contenu dans une seule unité de transport, faisant objet d'une seule livraison.

Lot de fabrication :

Ensemble des unités de vente issues d'un même lot de livraison, conditionnées dans des circonstances identiques et le même jour : chaque lot de fabrication doit être lié à un n° de lot de fabrication qui peut correspondre à un identifiant issu d'une procédure de traçabilité.

* définitions extraites de la norme NF V 25-111

- PRÉALABLE POUR AUTO DIAGNOSTIC DE PRÉ-ÉVALUATION

	Oui	Non	NSP	PC	Observation/justification
1 CONNAISSANCE DE LA NORME					
Disposez-vous d'un exemplaire la norme AFNOR NF V 25-111 ?					
Disposez-vous d'un exemplaire du Guide technique CNIPT/ Arvalis/ ITPT de la production raisonnée et d'un auto-diagnostic producteurs?					
Avez-vous reçu et pris connaissance du plan d'audit ?					
Avez-vous eu une présentation détaillée de la démarche par le CNIPT ?					
2 COMMUNICATION DE LA DÉMARCHE AUPRÈS DES PRODUCTEURS					
Avez-vous réuni les producteurs pour leur exposer la démarche ?					
Avez-vous distribué l'auto-diagnostic et/ ou le guide de la production raisonnée à vos producteurs ou des documents équivalents ?					
Avez-vous sollicité pour vos producteurs une présentation du CNIPT ?					

- DÉCLARATION DANS LE CAS D'UN ENGAGEMENT GROUPE

SI VOUS N'ÊTES PAS CONCERNE COCHEZ LA CASE PC (PAS CONCERNE) ET PASSEZ AU CHAPITRE SUIVANT : PC

	Oui	Non	NSP	PC	Observation/justification
Avez-vous rassemblé les déclarations de parcelles des producteurs sous contrat avec vous (contrat finalisé avant plantation), rempli le cadre qui vous est réservé et renvoyé le tout au CNIPT, avant le 11 Juin 2003 ?					
Avez-vous reçu un récépissé du CNIPT avec la liste récapitulative des producteurs engagés avec vous et se conformant à la norme NF V 25-111 ?					

- VOUS AVEZ UN SERVICE TECHNIQUE (INTERNE OU EN CONTRAT)

SI VOUS N'ETES PAS CONCERNE COCHEZ LA CASE PC (PAS CONCERNE) ET PASSEZ AU CHAPITRE SUIVANT : PC

	Oui	Non	NSP	PC	Observation/justification
1 SERVICE INTERNE					
SI VOUS TRAVAILLEZ AVEC UN SERVICE EXTERNE, COCHEZ LA CASE PC (PAS CONCERNE) ET PASSEZ AU CHAPITRE SUIVANT : PC <input type="checkbox"/>					
Le technicien a-t-il rempli avec les producteurs les auto-diagnostics ?					
Le technicien effectue-t-il au moins 2 visites par an pour s'assurer que les points de la norme sont bien respectés?					
Fait-il un compte-rendu écrit de chacune de ces visites et les retourne-t-il au producteur?					
Leur signale-t-il les écarts aux bonnes pratiques de la norme en les accompagnant dans les ajustements à effectuer ?					
Disposez-vous d'un protocole écrit définissant ce contrôle interne ?					
Avez-vous constitué des groupes de travail (entre 5 et 15 personnes) pour suivre les parcelles en production raisonnée et échanger les informations techniques (lors de réunions de "bout de champ" par exemple) ?					
Le technicien accompagne-t-il les producteurs dans le calcul des bilans (azotés, fumure..)?					
2 SERVICE EXTERNE EN CONTRAT					
Le contrat qui vous lie au service technique mentionne-t-il les engagements détaillés ci-dessus ?					

- RECEPTION DU LOT

	Oui	Non	NSP	PC	Observation/justification
1 IDENTIFICATION ET SÉPARATION DES LOTS					
Le lot de livraison est-il identifié par une étiquette ou un numéro à partir duquel on peut retrouver la variété, la parcelle, le producteur en attente de son stockage ou triage conditionnement ?					
Le lot est-il séparé des autres dans un contenant séparé, caisse, pallox ou trémie qui porte le n° ou l'étiquette d'identification du lot ?					
Existe-t-il des enregistrements de cette identification ?					
2 ANALYSE PRODUIT					
Une analyse du taux de nitrates a-t-elle été effectuée sur ce lot ? (teneur sur tubercules entiers, lavés, non pelés doit être inférieure ou égale à 200 ppm)					
Une analyse de résidus d'antigerminatifs a-t-elle été effectuée sur ce lot? (doit être inférieur à 4 ppm sur tubercules entiers non épluchés)					
Si ces analyses n'ont pas été faites chez vous ou par vos soins, disposez-vous des résultats ?					
Si ces analyses sont faites chez vous ou par vos soins, retournez-vous les résultats aux producteurs ?					
VOUS TRAVAILLEZ AVEC DES PRODUCTEURS INDÉPENDANTS					
SI VOUS N'ÊTES PAS CONCERNE COCHEZ LA CASE PC (PAS CONCERNE) ET PASSEZ AU CHAPITRE SUIVANT : PC <input type="checkbox"/>					
Disposez-vous de l'accusé de réception du CNIPT relatif à l'engagement du producteur fournisseur dans la norme NF V 25-111 ?					

STOCKAGE

SI VOUS N'ETES PAS CONCERNE COCHEZ LA CASE PC (PAS CONCERNE) ET PASSEZ AU CHAPITRE SUIVANT : PC

(PC : mise en marché immédiate à la récolte)

	Oui	Non	NSP	PC	Observation/justification
BÂTIMENTS ET MATÉRIEL					
Les lieux (installations) ou contenants utilisés pour le stockage de ce lot ont-ils été nettoyés ou désinfectés au moins 1 fois par an ?					
Une désinfection des cellules, du matériel de manutention et de conditionnement est-elle réalisée (comme le préconise le guide des bonnes pratiques hygiéniques fruits & légumes) ?					
Enregistrez-vous les dates de désinfection accompagnées des produits et doses par bâtiments ou par caisses, palettes...					
MISE EN STOCKAGE (POUR STOCKAGE AUTRE QUE LE STOCKAGE "OUTIL" en attente de triage et conditionnement dans un délai de 24 h)					
Un premier tri avant stockage est-il effectué ?					
L'individualisation des lots conduits en production raisonnée est-elle respectée ?					
La hauteur de tas est-elle inférieure à 2m50 pour le stockage en vrac courte durée (< 2 mois après récolte) ? (PC : pas de stockage vrac ou stockage long)					
La hauteur de tas est-elle inférieure à 4 mètres pour le stockage en vrac longue durée ? (PC : pas de stockage vrac ou stockage précaire)					
Y-a-t-il au moins 1 mètre libre au-dessus de la caisse supérieure pour le stockage en caisse-palette ? (PC : pas de stockage caisse-palette)					
Le bâtiment de stockage est-il ventilé avec un système de régulation performante et isolé ? (PC : stockage précaire)					

CONSERVATION

SI VOUS N'ETES PAS CONCERNE COCHEZ LA CASE PC (PAS CONCERNE) ET PASSEZ AU CHAPITRE SUIVANT : PC

(PC : MISE EN MARCHE IMMEDIATE A LA RECOLTE)

	Oui	Non	NSP	PC	Observation/justification								
<u>Conservation de longue durée :</u>													
Avez-vous réalisé, à la mise en stockage, un séchage par ventilation ? (PC : <i>stockage court</i>)													
Avez-vous réalisé un maintien à une température > ou = à 12°C pour la phase de cicatrisation ? (PC: <i>stockage court</i>)													
Avez-vous ensuite réalisé un refroidissement progressif ? (PC: <i>stockage court</i>)													
Avez-vous réalisé une conservation entre 4,5 et 9°C ? (PC: <i>stockage court</i>)													
La température de conservation est-elle toujours > ou = à 4,5 °C ?													
Pour éviter le mélange des lots, réalisez vous la vidange complète des équipements de manutention et de stockage entre chaque lot ?													
Enregistrez-vous le suivi des températures et de la ventilation													
<table border="1"> <thead> <tr> <th>date</th> <th>température moyenne (°C)</th> <th>durée de ventilation (heures)</th> <th>Durée réfrigération (heures)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td> </td> <td> </td> <td> </td> <td> </td> </tr> </tbody> </table>	date	température moyenne (°C)	durée de ventilation (heures)	Durée réfrigération (heures)									
date	température moyenne (°C)	durée de ventilation (heures)	Durée réfrigération (heures)										
Enregistrez-vous les applications d'antigerminatifs ?													
<table border="1"> <thead> <tr> <th>date</th> <th>produit commercial</th> <th>dose/t</th> <th>mode d'application (thermonébulisation)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td> </td> <td> </td> <td> </td> <td> </td> </tr> </tbody> </table>	date	produit commercial	dose/t	mode d'application (thermonébulisation)									
date	produit commercial	dose/t	mode d'application (thermonébulisation)										
Le cas échéant, une analyse de résidus d'antigerminatifs est elle été effectuée sur ce lot ? (doit être inférieur à 4 ppm sur tubercules entiers non épluchés)													

ÉTIQUETAGE

	Oui	Non	NSP	PC	Observation/justification
La mention apposée éventuellement sur l'emballage des lots conformes à la norme AFNOR NF V 25-111 est-elle bien : " <i>Mode de production conforme à la norme NF V 25-111</i> " ou " <i>Mode de production compatible avec les objectifs de l'agriculture raisonnée, conformément à la norme NF V 25-111</i> "					

MISE EN MARCHÉ

	Oui	Non	NSP	PC	Observation/justification
L'identification des lots est-elle assurée jusqu'à leur conditionnement ? (<i>PC : pas de conditionnement</i>)					
La séparation des lots est-elle assurée jusqu'à leur conditionnement selon les besoins de l'acheteur ? (<i>PC : pas de conditionnement</i>) <i>traçabilité aval?</i>					

PROCEDURES DE GESTION DES NON CONFORMITÉS

	Oui	Non	NSP	PC	Observation/justification
Tenez-vous un registre de comptabilité des entrées/ sorties ?					
Disposez-vous d'une procédure écrite de renvoi des lots non conformes ?					
Disposez-vous d'une procédure écrite de rappel des lots non conformes ?					
Tenez-vous un registre (papier ou informatique) des non-conformités et des rappels effectués ?					

PROCÉDURE D'AUDIT (CONFORMEMENT AU PLAN D'AUDIT)

	Oui	Non	NSP	PC	Observation/justification
Avez-vous contacté un organisme certificateur spécialisé dans le domaine agricole pour un audit traçabilité ?					
Vous-êtes vous assuré que les producteurs indépendants qui vous livrent une production déclarée conforme à la norme s'est bien fait audité la première année de son engagement puis au minimum une fois tous les 3 ans					
Avez-vous fait contrôler tous vos sites la première année puis au minimum tous les 2 ans ?					
VOUS N'AVEZ PAS DE SERVICE TECHNIQUE					
Avez-vous fait auditer au moins 30 % de vos producteurs ?					
VOUS AVEZ UN SERVICE TECHNIQUE					
Avez-vous fait auditer au moins 10 % de vos producteurs ?					

RÉCAPITULATIF DES DOCUMENTS ET DONNÉES ENREGISTRÉES À FOURNIR

Disposez-vous des informations suivantes (enregistrements ou preuves)	Oui	Non	NSP	PC	Observation/justification
Identification des producteurs suivant la norme NF V 25-111 : copie des déclarations de plantations du CNIPT					
Analyse du taux de nitrates par lot					
Description des bâtiments de stockage (identification, date de désinfection, nom du produit, dose..)					
Relevés des applications d'antigerminatifs par lot					
Le cas échéant, résultat d'analyse du taux de résidus d'antigerminatifs par lots					
Relevés de températures de stockage/ conservation/ destockage par lot					
Enregistrements des lots non conformes et des actions de renvoi au producteur ou de rappel effectuées.					
Procédure écrite de refus d'un lot non conforme					
Procédure écrite de rappel d'un lot non conforme					
SI SERVICE TECHNIQUE					
Guide technique diffusé aux producteurs(Guide de la production raisonnée CNIPT, autodiagnostic producteurs ou guide propre à la structure donnant des adaptations locales aux bonnes pratiques de la norme NF V 25-111)					
Relevé des écarts aux bonnes pratiques par producteurs et suivi des corrections apportées					

NB : Dans le cadre de l'auto contrôle, ce document dûment renseigné doit être conservé pendant 3 ans au minimum

CONTACTS

<u>CNIPT</u>	<u>ARVALIS-ITPT</u>
<p>Aymard de MONTIGNY Caroline GUINOT</p>	<p>Nathalie VERJUX</p>
<p>☒ Service qualité</p>	<p>☒ Station expérimentale</p>
<p>9, rue d'Athènes, 75009 PARIS</p>	<p>91720 BOIGNEVILLE</p>
<p>☎ 01.40.82.18.10</p>	<p>☎ 01.64.99.22.00</p>
<p>☒ Fax :01.40.82.18.11</p>	<p>☒ Fax : 01.64.99.33.30</p>